

RÉVOCATION DU PERMIS SPÉCIAL DE GARDE D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Le permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux est révoqué lorsque son titulaire est reconnu coupable d'une infraction à l'article concernant les chiens potentiellement dangereux du règlement sur les animaux.

Le cas échéant, le gardien doit faire euthanasier l'animal suivant l'ordre d'euthanasie émis par la Ville.

AMENDES

À moins d'une disposition au règlement sur les animaux prévoyant une amende différente, quiconque contrevient au règlement sur les animaux ou à tout avis ou ordonnance adopté en vertu de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende pouvant varier, selon la gravité de l'infraction, de 50 \$ à 1 000 \$.



LICENCE ET PORT DU MÉDAILLON OBLIGATOIRE

LICENCE : le gardien d'un chien sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda doit obligatoirement obtenir annuellement une licence pour chaque chien en sa possession, auprès de l'organisme autorisé.

La licence pour les chiens est valide pour une période d'un an du **1^{er} janvier au 31 décembre**.

PORT DU MÉDAILLON : le gardien d'un chien doit s'assurer que ce dernier porte le médaillon de la Ville ou le médaillon d'une autre municipalité, lorsqu'il se trouve à l'extérieur de son unité d'occupation.

PERTE DU MÉDAILLON : en cas de perte ou de destruction du médaillon, des frais de 5 \$ seront exigés pour l'obtention d'un nouveau médaillon.

TARIF ANNUEL DE LA LICENCE⁽¹⁾

Chien non stérilisé	30 \$
Chien stérilisé (avec preuve)	20 \$

Des frais de retard de 10 \$ seront ajoutés au coût de la licence pour tout paiement de la licence fait après le 1^{er} mars dans le cas d'un chien.

(1) Tarif pour l'année en cours.



AVIS LÉGAL : la Ville n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte et les extraits apparaissant sur le présent document. Vous pouvez consulter le [Règlement sur les animaux portant le N° 2017-952](#).

INFORMATION

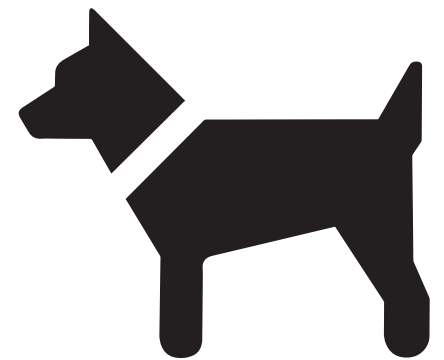
Organisme autorisé Refuge La Bonne Étoile	803, avenue Granada Rouyn-Noranda 819 762-6448
Inspecteur municipal Ville de Rouyn-Noranda	130, rue Perreault Est Rouyn-Noranda 819 797-7111
Sûreté du Québec Poste de Rouyn-Noranda	205, boulevard Rideau Rouyn-Noranda 819 763-4846

Entrée en vigueur du règlement 2017-952
le 28 juillet 2017
Mise à jour : le 9 janvier 2018

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

ATTENTION AU CHIEN



Résumé des dispositions concernant les chiens potentiellement dangereux du règlement sur les animaux N° 2017-952

CHIEN RÉPUTÉ POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Un chien dont la race, le type ou le croisement est énuméré ci-dessous est réputé potentiellement dangereux :

1 les pitbulls, dont les pitbulls terriers américains, les terriers américains du Staffordshire et les bulls terriers du Staffordshire;

2 les rottweilers;

3 les chiens issus du croisement entre l'un des chiens visés aux points 1 ou 2 et un autre chien;

4 les chiens hybrides issus du croisement entre un chien et un canidé autre qu'un chien;

5 les chiens dressés à des fins de protection, de garde, de combat ou d'attaque.

CHIEN QUI MORD ET QUI CAUSE UNE BLESSURE

La Ville peut déclarer potentiellement dangereux un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure. Dans cette éventualité, la Ville n'a pas à soumettre le chien à l'examen d'un médecin vétérinaire.



CHIEN QUI MORD ET QUI CAUSE UNE BLESSURE GRAVE OU LA MORT

La Ville peut déclarer dangereux un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave. Lorsque le chien est déclaré dangereux, la Ville émettra au propriétaire, par avis écrit, une ordonnance d'euthanasie du chien.

La Ville fera également euthanasier un tel chien dont le propriétaire est inconnu ou introuvable.

PERMIS SPÉCIAL DE GARDE D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Le gardien d'un chien réputé ou déclaré potentiellement dangereux doit se procurer un permis spécial et se conformer aux conditions particulières de garde d'un chien potentiellement dangereux.

COÛT ET RENOUVELLEMENT DU PERMIS SPÉCIAL DE GARDE

Les droits exigibles payables à l'organisme autorisé par le propriétaire pour la délivrance d'un permis spécial sont de 100 \$.

Le permis spécial est valide pour une durée de deux ans.

Toutefois, l'émission d'un permis spécial ne dispense pas le gardien d'obtenir et de renouveler annuellement la licence du chien.

OMISSION DE SE PROCURER UN PERMIS SPÉCIAL DE GARDE D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Le gardien d'un chien potentiellement dangereux qui omet ou néglige de se procurer un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux commet une infraction.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE GARDE D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Le propriétaire ou le gardien d'un chien potentiellement dangereux doit respecter les conditions particulières de garde suivantes lorsque l'animal se trouve à l'extérieur d'un bâtiment :

1 l'animal est tenu au moyen d'une poignée de contrôle et retenu par un harnais ou un licou;

2 l'animal est sous la surveillance d'une personne âgée de 18 ans ou plus;

3 l'animal porte le médaillon délivré par l'organisme autorisé lors de l'obtention du permis spécial de garde;

4 Dans tout événement public impliquant le rassemblement de plusieurs personnes au même endroit, tels que vente trottoir, festivités extérieures et manifestations, l'animal doit être muselé en tout temps en plus de respecter les conditions prévues aux points précédents.

De plus, le gardien du chien doit annoncer au moyen d'une affiche visible de la voie publique, la présence d'un chien potentiellement dangereux sur sa propriété.

En outre des conditions prévues aux alinéas précédents, en tout temps, l'organisme autorisé peut imposer d'autres conditions particulières de garde au gardien d'un chien potentiellement dangereux telles que :

1 l'animal doit être muselé en tout temps;

2 le gardien du chien doit lui faire suivre une thérapie comportementale ou un cours de dressage dans lequel le gardien doit être impliqué;

3

le gardien du chien doit s'assurer de garder l'animal dans un endroit fermé en cour arrière ou latérale par une clôture d'une hauteur de 1,85 mètre, dont le maillage est suffisamment serré pour empêcher quiconque d'y introduire sa main ou son pied;

4

le chien doit être maintenu à une distance supérieure à 2 mètres d'un enfant âgé de moins de 16 ans, sauf celui du gardien de l'animal.

Le gardien d'un chien potentiellement dangereux qui fait défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions particulières de garde qui lui ont été imposées est passible des amendes prévues au règlement sur les animaux et peut voir son permis spécial de garde révoqué.

MORSURE PAR UN CHIEN

Toute personne doit immédiatement informer l'autorité compétente lorsque survient une morsure par un chien, d'une personne ou d'un autre animal.

De plus, le gardien du chien qui a mordu doit obligatoirement museler l'animal en tout temps et le garder en laisse d'une longueur maximale de 1,20 mètre lorsqu'il se trouve à l'extérieur de l'unité d'occupation du gardien jusqu'à ce que la Ville ait émis une ordonnance à l'égard du chien.

